



Opération «corridors» Faites équipe avec la nature

Une exposition conçue par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie dans le cadre des contrats de territoires « Corridors biologiques Bauges-Chartreuse-Belledonne » portés par Métropole Savoie.

du 18 décembre 2013 au 22 mars 2014

Qu'est-ce qu'un corridor biologique ?

Les corridors biologiques sont les espaces naturels et agricoles libres d'obstacles qui permettent à la faune de circuler et à la flore de se disperser librement. En effet, pour se nourrir, se reproduire, se reposer, se cacher ou encore conquérir de nouveaux territoires, c'est à dire pour vivre, les animaux ont besoin de se déplacer.

Chaque espèce animale possède son propre réseau de déplacements avec des caractéristiques particulières dépendant de ses besoins et de ses capacités locomotrices. Outre les déplacements journaliers sur un espace vital limité, on distingue également des déplacements de reproduction-nutrition et des déplacements de migration-dispersion souvent spectaculaires. Ainsi les déplacements peuvent être aériens, aquatiques, terrestres et mixtes.

À plus long terme, les cloisonnements peuvent aussi être fatals pour des populations qui deviennent isolées génétiquement et déclinent peu à peu.

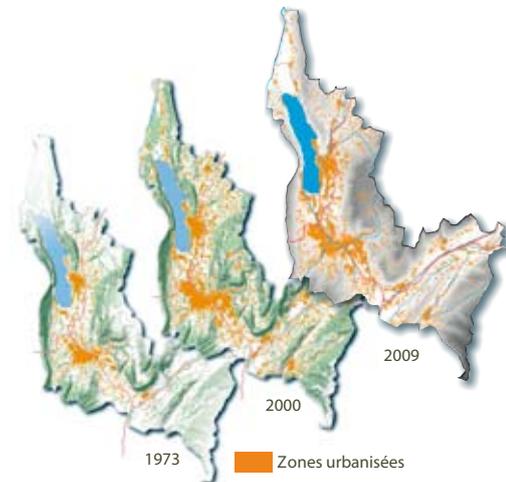
Pourquoi s'intéresser aux corridors biologiques ?

Face à l'accroissement des zones urbanisées, les milieux naturels nécessaires à la faune et à la flore ont régressé. Les paysages sont fragmentés par les infrastructures linéaires, les déplacements entravés et la biodiversité en déclin ! Il faut alors tenter de conserver les corridors qui subsistent et en rétablir de

nouveaux afin de préserver un ensemble riche, viable et équilibré. Pour l'Homme, ces espaces participent à la préservation de son cadre de vie et sont des lieux de ressourcement.

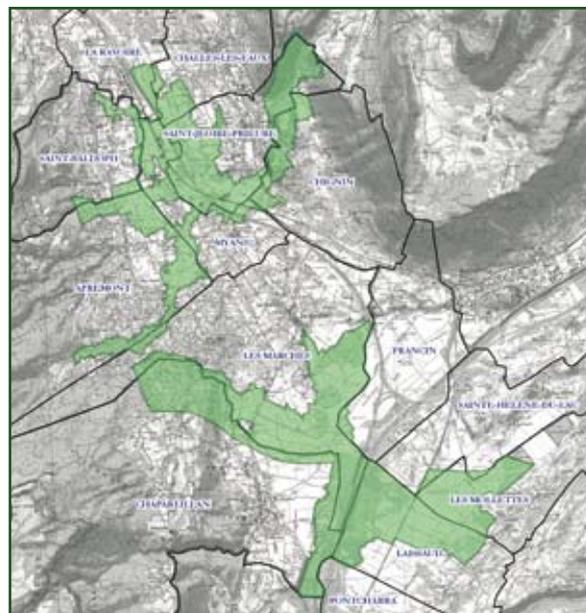
Et chez nous ?

Le territoire de Métropole Savoie connaît un fort accroissement de sa population. Son rythme de croissance est de 1,14 % par an, contre 0,8 % pour la Savoie et 0,6 % pour la France. L'étalement urbain et la consommation d'espace sont importants : plus de 112 % en 30 ans, alors que la population a augmenté de 36 %. On urbanise donc trois fois plus vite que la population augmente et les espaces naturels, vitaux pour les espèces, tendent à disparaître.



↑ **Évolution de l'urbanisation**
sur le territoire du SCOT Métropole Savoie.
© Réalisation Métropole Savoie, Cen Savoie

↓ **Le périmètre Corridors biologiques**
Bauges-Chartreuse-Belledonne.
© Réalisation Cen Savoie



Historique

2005 : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Métropole Savoie indique des espaces à préserver, nommés coupures vertes inter-agglomérations. L'une d'entre elles se trouve entre le massif des Bauges et celui de la Chartreuse.

2006 : la Région Rhône-Alpes soutient les projets locaux de préservation et restauration des trames vertes et bleues. C'est la naissance des contrats de territoire « Corridors biologiques Bauges-Chartreuse-Belledonne ».

2009 : la mise en œuvre des actions du contrat est lancée.

Ainsi, dans le périmètre défini de ces corridors, les actions à mener sont nombreuses.

Les actions en faveur des bois et forêts

Les forêts couvrent un tiers du territoire rhônalpin avec 15 000 km². Elles sont surtout présentes aux « portes » des corridors, dans les massifs tels que les Bauges, la Chartreuse ou Belledonne où elles se sont maintenues dans les espaces laissés libres par l'agriculture.

Recréer des connexions

Les cordons arborés ont quasiment disparu en plaine. Certaines actions s'attachent à recréer ces « chemins » avec la plantation de haies en milieu agricole, ou encore la revégétalisation des berges des cours d'eau.



Maintenir des zones boisées

Plusieurs réglementations permettent de classer les zones boisées afin de limiter leur exploitation. On trouve, par exemple dans les massifs, des forêts dites de protection. Les collectivités peuvent acquérir des parcelles forestières ou travailler avec les propriétaires fonciers sur cette protection de la ressource. Certaines parcelles du Bois Muzart ont également été acquises

par le Conservatoire afin de maintenir de vieux arbres qui favoriseront l'installation d'une riche biodiversité.

Laisser une place aux forêts matures

Une gestion adaptée des zones boisées permettra à celles-ci de se développer naturellement. La commune de La Motte-Servolex (73) a créé 9 îlots de bois morts dans ses forêts permettant de maintenir la biodiversité liée aux vieux arbres. Une démarche similaire est également initiée par la commune de Les Marches.

Le code forestier incite les gestionnaires de la forêt à aménager celle-ci de manière raisonnée : analyse fine avant coupe et aménagement, fréquence de coupe permettant la régénération de la forêt... Conserver une grande diversité d'essences d'arbres au sein d'une zone boisée permet souvent de faire barrière aux insectes ravageurs.



Œuvrer pour la tranquillité

Pour concilier les loisirs de l'Homme et les besoins du milieu, des réglementations limitent les nuisances. Ainsi, les véhicules motorisés sont interdits en dehors des voies carrossables.

Des actions en faveur des cours d'eau

Il faut envisager le lit du cours d'eau depuis sa source jusqu'à son point d'arrivée. Il comprend non seulement l'eau, mais également les alluvions, les berges et leur végétation. Terme générique, le cours d'eau peut être un ruisseau, une rivière, un fleuve, etc. Les cours d'eau permettent le déplacement de certaines espèces et la connexion entre différents milieux. Leur bon fonctionnement en termes de niveau d'eau, de qualité de l'eau et du lit est essentiel.

Renaturer les berges

Sur le ruisseau du Coisetan, une ripisylve plus riche a été recréée en remodelant les berges et en les végétalisant avec des saules et des plantes semi-aquatiques. Les animaux y trouvent à nouveau des zones de refuge et de nourrissage. Le faible débit du Glandon met parfois en danger les espèces. Pour restaurer la continuité écologique de ce cours d'eau, le lit et les berges seront repris et un nouveau lit sera créé.



Assurer une bonne qualité de l'eau

De nombreuses actions permettent de lutter contre les pollutions de l'eau. La végétation implantée sur les berges joue par exemple le rôle de filtre naturel. Il faut également maîtriser les pollutions extérieures d'ordre domestique (collecte des eaux usées, amélioration des stations d'épuration), agricole (contrôle de l'épandage, promotion des alternatives aux pesticides), industriel et artisanal (gestion des déchets dangereux, anticipation des pollutions accidentelles)...

Aménager des passages pour la faune

Lorsqu'il n'est pas possible de supprimer un seuil, un passage peut être aménagé pour permettre à la faune aquatique (poissons, mammifères) de franchir l'obstacle. Différents systèmes existent, amoindrissant la hauteur de chute et le débit.



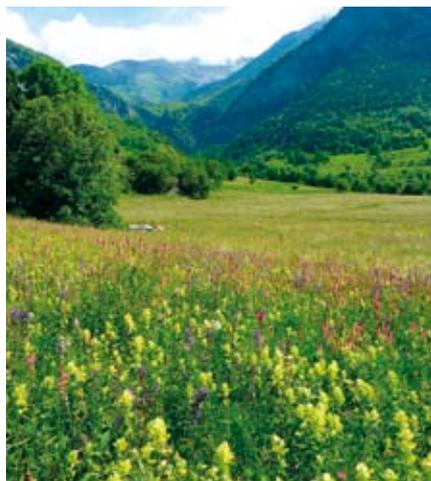
Actions en faveur des paysages agricoles

Les surfaces agricoles représentent un tiers de la Savoie. Les activités localisées dans le périmètre des corridors concernent principalement l'élevage, les grandes cultures et la viticulture. On constate une régression des prairies de fauche en faveur de cultures plus intensives. L'agriculture traditionnelle extensive encourage des pratiques en accord, d'une part avec les besoins de l'Homme, et d'autre part avec la bonne santé de la biodiversité.

Gérer autrement avec les exploitants

Une gestion alternative des parcelles agricoles est favorable à la biodiversité : limiter les intrants et préférer la lutte biologique, replanter des haies, diversifier les cultures, conserver les prairies naturelles, faucher tardivement... Des outils contractuels, tels que les Mesures AgroEnvironnementales territorialisées (MAEt), sont adaptés pour des agriculteurs qui souhaitent maintenir et améliorer la

qualité des prairies naturelles (diagnostic fourrager, implantation de prairies nouvelles...) et lutter contre les sols nus. Le Concours agricole national des prairies fleuries, organisé chaque année par les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux souligne l'importance des prairies naturelles pour le paysage, la biodiversité et les productions alimentaires, ainsi que le rôle des agriculteurs.



Recréer le bocage

L'agroforesterie qui consiste à associer, sur une même parcelle, une culture annuelle et la plantation d'arbres, est intéressante en association avec des haies. L'action « Plantons le paysage », portée par le Parc naturel régional du Massif des Bauges vise à inciter agriculteurs et particuliers à planter des variétés locales et rares d'arbres fruitiers.

Fournir un substitut

En attendant la régénération du milieu, il est parfois nécessaire d'offrir un substitut à certaines espèces. Des nichoirs ont ainsi été installés pour la Chouette chevêche, là où les refuges offerts par les gros arbres et les vieux bâtiments n'existaient plus.



Remonter ses manches

La FRAPNA-Savoie organise avec les citoyens et les scolaires des chantiers nature : plantations de haies bocagères, mais aussi débroussaillage dans des milieux humides, creusement de mare...

Les actions en faveur des zones humides

Les milieux humides ont tous en commun la présence dans le sol d'eau, permanente ou temporaire, visible ou non : mare, marais, prairie humide, tourbière, forêt humide... En France, les zones humides couvrent 3 % du territoire et renferment une richesse des plus variées. Ces milieux sont grandement menacés, principalement par les activités humaines liées à l'urbanisation, à l'intensification de l'agriculture, aux pollutions organiques... Au cours du siècle dernier, plus de la moitié des zones humides a été détruite.

Adopter une politique foncière cohérente

La zone humide de Corniolo/Bois Muzart a été en partie classée en « zone naturelle protégée » dans le Plan Local d'Urbanisme par la commune de Les Marches, préservant ainsi le site de la pression foncière. Plusieurs hectares ont également été acquis au profit de la commune, du Conservatoire d'espaces naturels de Savoie et de la Fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage.



Restaurer les milieux

Victime de drainage et de pollutions, le marais de Bondeloge reste la principale zone humide du corridor « Bauges-Chartreuse ». Le document de gestion du site prévoit, en plus de l'acquisition foncière, des travaux sur la végétation : réhabilitation des prairies humides, obturation des drains, entretien des roselières pour contrer l'embroussaillage, plantation d'arbres pour accueillir la faune. Le cours d'eau du Bondeloge sera également renaturé.

Assurer une gestion alternative

Des baux à clauses environnementales ont été signés avec les exploitants agricoles pour garantir une pratique extensive préservant l'équilibre du marais de Corniolo : absence

d'intrants, fauches tardives, maintien de bandes « refuges » non fauchées pour la reproduction d'espèces.



Faire la chasse aux décharges sauvages

Pour éviter que les zones humides ne disparaissent sous les déchets, il est souhaitable de mettre en place des décharges officielles et de sensibiliser les utilisateurs.

Les actions en faveur du village

Les villages situés sur le tracé des corridors biologiques, font partie intégrante de ces derniers. S'ils peuvent être des lieux de refuge pour la faune, ils constituent également des obstacles à leur déplacement. L'urbanisation croissante réduit les espaces naturels et contribue au morcellement du territoire. On observe divers phénomènes dégradant les connexions écologiques et mettant en difficulté les espèces : l'habitat se disperse en périphérie des communes, les surfaces agricoles diminuent, les infrastructures routières se développent...

Garantir un espace pour tous

Une des premières actions consiste à contrôler l'urbanisation afin de garantir un équilibre entre zone de vie pour l'Homme et pour les espèces animales et végétales. Ainsi, les zones naturelles d'intérêt spécifique peuvent bénéficier de protections foncières adaptées à travers le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) établis pour organiser le territoire. Suite à un diagnostic, le SCoT de Métropole Savoie a délimité dès 2005 une coupure verte inter-agglomération préservant ainsi la principale connexion entre le massif des Bauges et celui de la Chartreuse, en limitant notamment son urbanisation.

(Re)penser les aménagements communaux

Le village fait lui aussi partie du corridor, il doit donc offrir des zones de déplacement, de refuge, de nourrissage...

Favoriser la végétalisation des différents aménagements peut jouer en partie ce rôle : préférer des cheminements et des parkings enherbés, aménager des parcs avec des essences locales et diversifiées, créer des connexions entre ces espaces verts... Les acteurs des contrats mènent une campagne de sensibilisation et de communication auprès des communes pour une meilleure prise en compte des corridors biologiques dans les politiques et les aménagements communaux.

Agir à domicile

Immeuble, maison, appartement... Ils sont eux aussi des pièces du puzzle qui doivent faciliter la circulation des espèces. Imaginez un jardin accueillant (abris pour insectes et petite faune, essences variées offrant une nourriture riche), sans barrière (passages pour la faune aménagés dans les grillages et murets), ainsi qu'un bâtiment adapté (végétalisation des toitures et balcons, aménagement de nichoirs pour les oiseaux).

La Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature (FRAPNA) Savoie propose des programmes de sensibilisation à destination des habitants et des scolaires : création de jardins pédagogiques, constructions de nichoirs et de gîtes à insectes..



Les actions en faveur de la sécurisation des voies de communication

Les infrastructures routières et ferroviaires constituent des obstacles aux déplacements de la faune et des zones de danger pour la faune mais aussi pour les automobilistes.

En 2011, le Conseil Général de la Savoie a entrepris des travaux de sécurisation de la route départementale 1006. Cette route située sur un axe majeur de déplacement de la faune sauvage au sein du corridor, supporte le passage de plus de 17 000 véhicules par jour. L'opération a consisté à créer un ouvrage de franchissement

inférieur d'une largeur de 10 m environ, à cheval sur les communes de Chignin et de Saint-Jeoire Prieuré.



Pour aller plus loin

Conservatoire d'espaces naturels de Savoie :
<http://www.cen-savoie.org/>

Métropole SAVOIE
<http://www.metropole-savoie.com/fr/procedure/les-contrats-de-corridors-biologiques>

FRAPNA Savoie
<http://www.frapna-savoie.org/>

Corridors biologiques du Grésivaudan
<http://www.corridors-isere.fr/>

Trame verte et bleue : centre de ressources
<http://www.trameverteetbleue.fr/>

Maison des Parcs et de la Montagne

256 rue de la république
73000 CHAMBERY
tél. 04 79 60 04 46

Mail : accueilmaisondesparcs@mairie-chambery.fr

www.chambery.fr/maisondesparcs

horaires :
du mardi au samedi
9h30-12h30 / 13h30-18h

ENTRÉE LIBRE